

AFFAIRE N° 26/B. - Alimentation en eau potable de Bois de Nèfles/Moufia - Marché de gré à gré d'un montant de 7 147 314 Frs CPA à passer avec la SEGEFOM pour la construction d'un réservoir supplémentaire de 300 m<sup>3</sup>.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 16 SEPTEMBRE 1970 a eu lieu l'adjudication pour les travaux de construction d'un réservoir supplémentaire de 300 m<sup>3</sup> à Bois de Nèfles/Moufia.

Les propositions présentées par les Entreprises SOCEA et SEGEFOM ont été supérieures au prix limite fixé par la Commission et, l'adjudication a été déclarée infructueuse.

L'Entreprise SEGEFOM a, sur la demande de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, accepté de reconsidérer son offre et de réaliser les travaux de construction de l'ouvrage pour la somme de 7 147 314 Frs CPA.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec la SEGEFOM pour la somme sus-indiquée.

Le financement de cette opération sera assuré par une subvention du Ministère de l'Intérieur et un emprunt qui a été contracté auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*Saint-Denis, le 9 décembre 1970*  
*Bon de Sieff*  
*Le Secrétaire Général*  
*Signé: Ch. Toulou*  
*Bon copie certifiée conforme*  
*Le Directeur des Affaires Financières*  
*Ch. Verpeaux*